

OBLIGATION VERTE DE L'ONTARIO À DOUBLE TRANCHE – OBLIGATION VERTE SUR LE MARCHÉ INTÉRIEUR À 30 ANS DE 600 MILLIONS DE DOLLARS CANADIENS

Contexte

- Le 17 novembre 2025, la province de l'Ontario a réémis 600 millions de dollars de l'obligation verte arrivant à échéance en octobre 2054.
- Il s'agit de la vingtième obligation verte émise par la province, la deuxième émission de l'exercice en cours et de la sixième en vertu du [cadre pour les obligations durables](#) de la province.
- L'Ontario demeure l'émetteur le plus important et le plus régulier d'obligations vertes en dollars canadiens, totalisant 24,6 milliards de dollars à ce jour, dont 19,85 milliards en circulation.
- Quatre projets ont été sélectionnés à des fins d'admissibilité au financement dans le cadre de cette émission. Ces initiatives soutiennent le transport propre, ainsi que l'efficacité énergétique et la conservation. Ces projets sont décrits dans la [présentation de la province sur les obligations vertes à l'intention des investisseurs](#) publiée en novembre 2025.

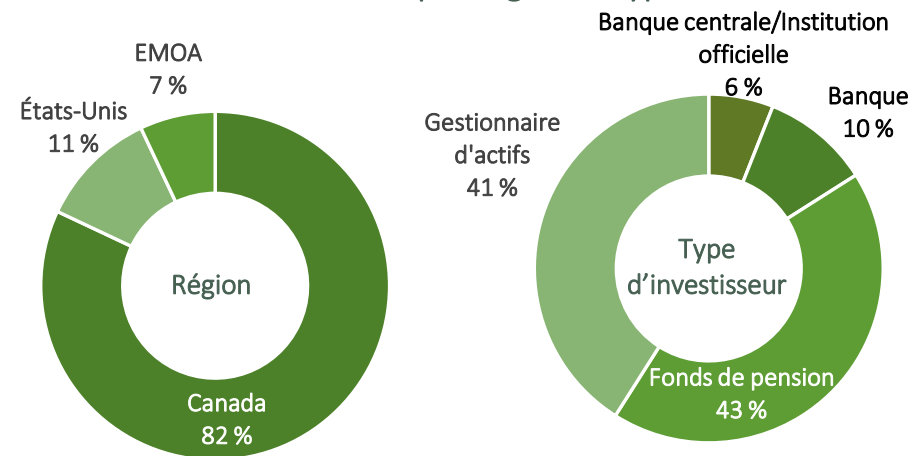
Points saillants de l'exécution

- L'opération a été officiellement annoncée le matin du 17 novembre, avec un écart initial de +76,5 pb par rapport à l'obligation du Canada à échéance décembre 2055.
- Le carnet de commandes a connu une croissance forte et régulière avec des indications d'intérêt totalisant plus de 800 millions de dollars à la clôture. La marge finale a été fixée à +76,5 pb.
- Le prix de l'émission a été légèrement supérieur à la courbe de financement conventionnelle de la province, compte tenu de l'ampleur, de la vigueur et de la qualité de la demande.
- 31 investisseurs ont participé à l'opération, dont des fonds de pension (43 %), des gestionnaires d'actifs (41 %), des banques et des trésors (10 %) et des banques centrales/institutions officielles (6 %).
- Les investisseurs canadiens ont représenté la majorité de la demande (82 %), le reste des intérêts venant des États-Unis (11 %) et de la région EMOA (7 %).
- La participation des investisseurs ayant des mandats ESG et/ou soucieux de l'environnement s'est élevée à 81 % pour cette opération.

Résumé de l'opération

Émetteur :	Province de l'Ontario
Cotes de l'émetteur :	Aa3 /AA-/AA/AA-
Valeur :	600 millions de dollars canadiens
Coupon :	4,10 %
Date de déterm. du prix :	17 novembre 2025
Date de règlement :	19 novembre 2025
Date d'échéance :	7 octobre 2054
Écart de prix réoffert :	+76,5 points de base de plus que le taux de 2,75 % CAN décembre 2055
Prix réoffert :	94,851 \$
Teneurs de livres :	BMO Marchés des capitaux, Desjardins Marché des capitaux, Financière Banque Nationale, Scotia Capital Inc.

Demande des investisseurs par région et type d'investisseur



Nota : Les totaux peuvent ne pas correspondre à la somme des chiffres, qui ont été arrondis.

OBLIGATION VERTE À DOUBLE TRANCHE DE L'ONTARIO - OBLIGATION VERTE À TAUX VARIABLE À 5 ANS DE 1,5 MILLIARD DE DOLLARS CANADIENS

Contexte

- Le 17 novembre 2025, la province de l'Ontario a émis une nouvelle obligation verte à taux variable de 1,5 milliard de dollars canadiens.
- Il s'agit de la vingt-et-unième obligation verte émise par la province, la troisième émission de l'exercice en cours et de la septième en vertu du [cadre pour les obligations durables](#) de la province. C'est également la première obligation verte à taux variable de la province
- L'Ontario demeure l'émetteur le plus important et le plus régulier d'obligations vertes en dollars canadiens, totalisant 24,6 milliards de dollars à ce jour, dont 19,85 milliards en circulation.
- Quatre projets ont été sélectionnés à des fins d'admissibilité au financement dans le cadre de cette émission. Ces initiatives soutiennent le transport propre, ainsi que l'efficacité énergétique et la conservation. Ces projets sont décrits dans la [présentation de la province sur les obligations vertes à l'intention des investisseurs](#) publiée en novembre 2025.

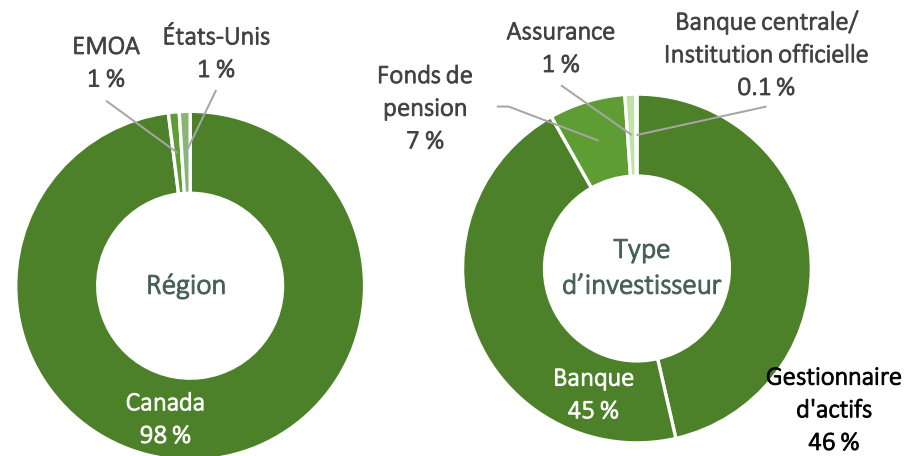
Points saillants de l'exécution

- L'opération a été officiellement annoncée le matin du 17 novembre, avec un écart initial autour de CORRA +41,5 pb.
- Le carnet de commandes a connu une croissance forte et régulière avec des indications d'intérêt totalisant plus de 3,0 milliards de dollars à la clôture. La marge finale a été fixée à CORRA +41 pb et le montant de l'opération a été fixé à 1,5 milliard de dollars.
- Le prix de la nouvelle émission a été légèrement supérieur à la courbe de financement conventionnelle de la province, compte tenu de l'ampleur, de la vigueur et de la qualité de la demande.
- 33 investisseurs ont participé à l'opération, dont des gestionnaires d'actifs (46 %), des banques et des trésors (45 %) et des fonds de pension (7 %).
- Les investisseurs canadiens ont représenté la majorité de la demande (98 %), avec une faible participation des États-Unis (1 %) et de la région EMOA (1 %).
- Il y a eu une participation significative des investisseurs ayant des mandats ESG et/ou soucieux de l'environnement à 61 % pour cette opération.

Résumé de l'opération

Émetteur :	Province de l'Ontario
Cotes de l'émetteur :	Aa3 /AA-/AA/AA-
Valeur :	1,5 milliard de dollars canadiens
Coupon :	CORRA +41 pb
Date de déterm. du prix :	17 novembre 2025
Date de règlement :	19 novembre 2025
Date d'échéance :	19 novembre 2030
Écart de prix réouvert :	+41 points de base de plus que CORRA
Prix réouvert :	100 \$
Teneurs de livres :	BMO Marchés des capitaux, Desjardins Marché des capitaux, Financière Banque Nationale, Scotia Capital Inc.

Demande des investisseurs par région et type d'investisseur



Nota : Les totaux peuvent ne pas correspondre à la somme des chiffres, qui ont été arrondis.

OBLIGATION VERTE DE L'ONTARIO À DOUBLE TRANCHE – OBLIGATION VERTE SUR LE MARCHÉ INTÉRIEUR DE 600 MILLIONS DE DOLLARS CANADIENS ET OBLIGATION VERTE À TAUX VARIABLE DE 1,5 MILLIARD DE DOLLARS CANADIENS

Cadre des obligations durables de l'Ontario

- En janvier 2024, l'Ontario a publié son [cadre pour les obligations durables](#), qui remplace le cadre pour les obligations vertes de 2014. Le cadre permet d'élargir l'éventail des émissions d'obligations potentielles.
- Le cadre a été élaboré en consultation avec Sustainalytics et adhère aux principes applicables aux obligations vertes, des principes applicables aux obligations Sociales et des principes applicables aux obligations durables de l'International Capital Market Association (ICMA).
- Le cadre pour les obligations durables définit les types de projets qui peuvent être admissibles au produit des obligations. Les catégories de projets d'obligations vertes admissibles comprennent, sans s'y limiter, les projets suivants :
 - Transport propre
 - Bâtiments verts
 - Efficacité énergétique
 - Prévention et contrôle de la pollution
 - Énergie propre
 - Gestion écologiquement durable des ressources naturelles vivantes et de l'utilisation des sols
 - Biodiversité terrestre et aquatique
 - Adaptation au changement climatique
 - Gestion durable de l'eau et des eaux usées
 - Économie circulaire, produits adaptés, production, technologies et processus

Utilisation et gestion des produits

- Les produits des obligations sont versés dans le Trésor public de l'Ontario.
- Ils sont investis à court terme dans des bons du Trésor du gouvernement du Canada.
- Un montant équivalent aux produits nets de chaque émission d'obligations est enregistré dans un compte désigné des registres financiers de la province de l'Ontario. Ces comptes désignés sont utilisés pour faire le suivi de l'utilisation et de l'affectation des fonds aux projets admissibles.
- Un audit d'attestation de la qualité est réalisé par le bureau du vérificateur général de l'Ontario, qui vérifie les montants attribués à des projets choisis et fait le suivi du montant des produits des obligations vertes. Cet audit d'attestation de la qualité devrait avoir lieu dans l'année suivant la date d'émission. Le dernier audit d'attestation de la qualité a été réalisé le 22 novembre 2024.

Projets admissibles pour la 20^e et 21^e obligations vertes de l'Ontario

Transports propres

Expansion de GO

Ligne Hazel McCallion

Ligne de metro Ontario

Prolongement de la ligne de metro vers Scarborough

Taxonomie de l'UE

- L'Ontario verse des fonds aux projets d'obligations vertes qui contribuent aux objectifs environnementaux énoncés dans la taxonomie de l'UE, principalement dans le domaine de l'atténuation des changements climatiques et de l'adaptation aux changements climatiques.

United Nations Sustainable Development Goals

- L'Ontario financera des projets admissibles dans les catégories du cadre qui appuient les objectifs de développement durable de l'ONU suivants :



This presentation is also available in English

Ce document est préparé par l'Office ontarien de financement. Ces données sont présentées à titre d'information uniquement et ne constituent ni une offre de vente ni un démarchage de valeurs mobilières dans aucun territoire de compétence. Elles n'ont été approuvées par aucun organisme de réglementation des valeurs mobilières et la décision d'acheter des titres ne doit pas être prise uniquement en fonction de ces données. Les déclarations contenues dans le présent document peuvent contenir des « déclarations prospectives » qui comprennent, sans s'y limiter, des déclarations sur les perspectives fiscales, les projets verts ou sociaux admissibles et d'autres déclarations identifiées par des mots tels que « résultera probablement », « devrait », « continuera », « planifier », « projection », « perspectives » et des mots de signification similaire. Ces déclarations prospectives reposent sur un certain nombre d'hypothèses. Il existe de nombreux risques et incertitudes susceptibles d'entraîner un écart entre les résultats et ceux exprimés ou sous-entendus dans ces déclarations prévisionnelles, dont beaucoup échappent au contrôle de la province de l'Ontario. Vous devez examiner attentivement ces risques et incertitudes et ne pas vous fier indûment à ces déclarations prévisionnelles. La province de l'Ontario et l'Office ontarien de financement ne s'engagent nullement à mettre à jour ces déclarations prospectives, sauf pour se conformer aux exigences des lois et règlements pertinents. Rien ne garantit que les renseignements contenus dans la présentation sont exacts ou complets à toute date autre que la date d'affichage ou de publication.